



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-1155  
CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE RUES ET LE PROLONGEMENT  
DES RÉSEAUX MUNICIPAUX – PARC JEAN-NOËL-TESSIER  
EMPRUNT DE 14 533 900 \$**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 16 mars 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement 2026-1155 concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux – parc Jean-Noël-Tessier – Emprunt de 14 533 900 \$*.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 30 avril 2026.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale, situé à l'hôtel de ville, au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 11 mai 2026**

**M<sup>e</sup> Clémence Richard, greffière  
et directrice des affaires juridiques**